



Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le 09/08/2024

ID : 059-215903832-20240723-DC_2024_043-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-0043

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur CANY Gilbert visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1583 à Monsieur CANY Gilbert domicilié à Quarouble (Nord) – 12 Impasse des Alouettes.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 18 juillet 2023 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2 m², d'un montant de CENT DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 23 juillet 2024

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 09/08/2024
et de la publication le 09/08/2024

Isabelle DUPONT